

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 14 septembre 2018

2^{ème} Commission

N° CP-2018-8-2-3

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service attractivité des territoires

SYMBIO PARTICIPATION 2018

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé, au titre de l'année 2018, de verser la participation statutaire d'un montant de 19 116,49 € due par le Département au SYMBIO pour son fonctionnement.

Le SYMBIO est un syndicat mixte constitué entre la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin et Mulhouse Sud Alsace Agglomération.

Les statuts du syndicat prévoient, dans l'article 9, une participation aux frais de fonctionnement de 42 % pour la Région Grand Est, 42 % pour le Département du Haut-Rhin et 16 % pour Mulhouse Sud Alsace Agglomération.

Lors de la résiliation amiable de la délégation de service public, sollicitée par la Compagnie des Alpes, le SYMBIO a élargi ses compétences sur l'ensemble du grand site composé de l'actuel Parc du Petit Prince, de l'Ecomusée et du Carreau Rodolphe. Dans le cadre de la liquidation de la société d'économie mixte Ecoparcs, intervenue courant juin 2018, le SYMBIO s'est porté acquéreur de l'ensemble foncier composé de biens immobiliers (hôtel des Loges et foncier) et des baux emphytéotiques consenti par la commune d'UNGERSHEIM à cette société et arrivant à échéance en 2079.

A l'origine du redéploiement du Bioscope et de l'installation du Parc du Petit Prince ouvert depuis 2014, le SYMBIO n'a sollicité aucune participation depuis 2015.

Le budget de fonctionnement est quasi stable d'une année sur l'autre. En 2018, les charges de fonctionnement s'élèvent à 132 000 €, dont 114 883,07 € de dépenses de gestion courante et 17 116,93 € d'opérations d'ordre de transfert vers la section d'investissement (essentiellement les amortissements).

Les recettes, outre l'excédent reporté de 53 484,54 €, sont composées de produits du domaine (location des licences au Parc du Petit Prince, droits de chasse, location des terres agricoles) à hauteur de 9 000 €, du loyer versé par Opéraprince, exploitant du Parc du Petit Prince à hauteur de 24 000 € et des participations des collectivités membres à hauteur de 45 515,45 €. La quote-part du Département s'élève à 19 116,49 €.

Le programme d'investissement 2018 du SYMBIO est exceptionnel. Il s'élève à 1 122 951,49 € et se compose du rachat des actifs immobiliers et fonciers de la SEM Ecomusée pour un montant de 348 000 €, et de la réalisation d'un nouvel accès routier à l'Ecomusée à hauteur de 750 000 €. Le financement est assuré par deux emprunts à long terme, dont le remboursement sera assuré par la location de l'ensemble foncier acquis en 2018.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de verser la participation statutaire due par le Département au SYMBIO pour un montant de 19 116,49 € pour son fonctionnement au titre de l'année 2018. Il est précisé que cette aide fera l'objet d'un versement unique,
- d'autoriser le prélèvement du montant correspondant sur le programme F745, chapitre 65, fonction 94, nature 6561, code programme 2917, service 113.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT